

N°8617
PROJET DE LOI

**portant approbation de l'Accord entre la République du Suriname et les États du Benelux
relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport
diplomatique ou d'un passeport de service en cours de validité, fait à Bruxelles le 14
février 2025**

*

Article unique. Est approuvé l'Accord entre la République du Suriname et les États du Benelux relatif à l'exemption de l'obligation de visa pour les titulaires d'un passeport diplomatique ou d'un passeport de service en cours de validité, fait à Bruxelles, le 14 février 2025.

Projet de loi adopté par la Chambre des Députés
en sa séance publique du 20 janvier 2026

Le Secrétaire général,

Le Président,

s. Laurent Scheeck

s. Claude Wiseler